



Accueil > ... > **Bruit au travail. Comprendre et prévenir les risques**

Bruit au travail. Comprendre et prévenir les risques

Mis à jour le 02/06/2026

S'ils ne semblent pas dangereux au premier abord, les bruits modérés mais répétitifs (conversations, sonneries, bruits d'imprimante...) ne sont pas sans effets sur la santé des travailleurs. L'INRS lance une campagne d'information pour aider les entreprises à agir contre cette nuisance sonore souvent sous-estimée.

Contrairement aux idées reçues, les risques professionnels liés au bruit ne s'arrêtent pas aux portes des usines ou des chantiers. Les locaux du tertiaire sont également concernés. Dans les bureaux, centres d'appels, restaurants, espaces d'accueil..., ce n'est pas l'intensité du son qui pose problème, mais sa répétition tout au long de la journée, particulièrement lors des tâches nécessitant de la concentration ou une attention particulière.

Quand le bruit devient gênant

Une exposition régulière à des bruits modérés au travail peut entraîner des effets sur la santé, comme de la fatigue, du stress, de l'irritabilité ainsi qu'une baisse d'attention qui peut conduire à un accident. Des études montrent également que ces bruits peuvent provoquer l'apparition de troubles cardiovasculaires et de troubles du sommeil.

« Le lien entre le malaise ressenti et l'environnement sonore n'est pas toujours fait », indique Patrick Chevret, responsable du laboratoire Acoustique au travail à l'INRS. « Un salarié peut souffrir de fatigue sans réaliser que le bourdonnement constant de l'open space en est en partie responsable. »

À cela s'ajoute une certaine fatalité. Si plus d'un travailleur sur deux est gêné par le bruit sur son lieu de travail (source : [9^e baromètre Bruit & Santé auditive au travail 2025 – Association nationale de l'audition](#)¹), nombre d'entre eux considèrent qu'on ne peut rien y faire. Il existe pourtant des solutions pour prévenir ces risques.

¹ https://association-nationale-audition.org/wp-content/uploads/2025/10/9e-Brametre-Bruit-et-Sante-Auditive-au-Travail-2025-_ANA.pdf

Prévenir les nuisances liées au bruit au travail

La première étape consiste à évaluer l'environnement sonore. Cette évaluation, réalisée par l'employeur en interne ou à l'aide du prestataire extérieur, repose sur deux axes complémentaires.

D'une part, il est possible de faire une première évaluation simple de la qualité acoustique d'un bureau ouvert en utilisant l'outil développé par l'INRS². En complément, les mesurages acoustiques, réalisés à l'aide de sonomètres, permettent d'objectiver les niveaux sonores ainsi que la qualité acoustique d'un local.

² <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil156>

D'autre part, l'utilisation de questionnaires adaptés permet de prendre en compte la façon dont les bruits sont perçus par les travailleurs.

À partir de cette évaluation, des actions peuvent être mises en place. **La priorité est de réduire le bruit à la source et d'agir sur l'environnement de travail** : choix d'équipements peu bruyants ou isolement des équipements bruyants existants, aménagement des locaux, organisation du travail, traitement acoustique...

La mise à disposition de bouchons d'oreilles est une mesure de protection individuelle qui peut être utile mais elle ne constitue ni la seule ni la première réponse à apporter. Ces protections auditives doivent en outre être compatibles avec l'activité : certaines tâches nécessitent en effet de communiquer avec ses collègues.

Retrouvez les outils, vidéos, événements de la campagne de sensibilisation



L'INRS lance « **Au travail, le bruit on en parle ?** », une campagne d'information sur les risques liés aux bruits dans les locaux du tertiaire. Elle a pour objectif d'alerter les employeurs et leur encadrement sur un sujet souvent négligé en entreprise, afin de les inciter à agir. Cette campagne comprend :

- un site internet dédié, [bruitautravail.fr](http://www.bruitautravail.fr)³ mettant à disposition des vidéos de sensibilisation ainsi que des ressources pour passer à l'action ;
- des événements organisés en direct, destinés aux préventeurs, aux employeurs ainsi qu'aux acteurs impliqués dans la conception et l'aménagement des espaces de travail du tertiaire :
 - une **table ronde « Trop de bruit ambiant au travail ? » le 2 juillet 2026 de 14h à 15h**⁴. Experts et témoin d'entreprise s'appuieront sur des exemples de terrain et répondront à vos questions sur le tchat en temps réel.
 - une **matinée technique organisée le 22 septembre 2026 à partir de 9 heures**⁵, en distanciel. Elle a pour objectif d'identifier, d'évaluer les risques liés à l'environnement sonore selon les locaux (bureaux, restaurants, salles de sport, petite enfance, etc.) et de présenter des solutions de prévention appropriées. Vous pourrez poser vos questions en temps réel sur le tchat dédié.

³ <http://www.bruitautravail.fr/>

⁴ <https://www.inrs.fr/footer/agenda/rendez-vous-travail-securite-bruit.html>

⁵ <https://www.inrs.fr/footer/agenda/journee-technique-bruit-au-travail.html>

Pour en savoir plus

VIDÉO

Anim-516



Au travail, le bruit, on en parle ? Les...

Cette vidéo sensibilise à l'impact des bruits modérés...

DÉPLIANT

ED 6020



Moins fort le bruit

Ce dépliant de sensibilisation à destination des...

AFFICHE



Moins fort le bruit. Ensemble, cultivons le...

Affiche illustrant les thèmes 'Bruit' et 'Protection...

OUTIL



Grille d'évaluation de la qualité...

Elaboré par l'INRS, cet outil est destiné à faire une première...

OUTIL



Outil Questionnaire GABO (Gêne...

Le questionnaire GABO (Gêne Acoustique dans les...

BROCHURE

ED 4708



Risque bruit. S'informer pour prévenir

Ce catalogue vous propose l'essentiel de nos productions...